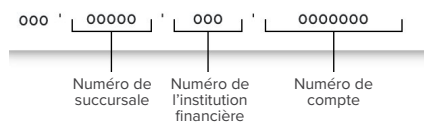


ACCORD DE DÉBIT PRÉAUTORISÉ (DPA)

Information générale	Nom du preneur _____ Police _____ Division _____
Information bancaire	Prière de joindre un chèque avec la mention «NUL» ou fournir l'information bancaire suivant si un chèque n'est pas disponible. Nom de l'institution financière _____ Nom du payeur _____ Adresse de l'institution financière _____ Adresse _____ Insérer les numéros figurant sur le bas du chèque, tel que démontré dans l'exemple suivant. Numéro de succursale _____ Numéro de l'institution financière _____ Numéro de compte _____ 
Type de service	Tous nos accords DPA d'assurance collective sont des DPA d'entreprise.
Caractéristiques des débits Cet accord de débit préautorisé est un accord variable.	- J'autorise Assomption Vie à débiter, en tout temps, les prélèvements réguliers sur mon compte selon mes instructions. - Si un débit préautorisé est retourné dû à une insuffisance de provisions au compte, Assomption Vie est autorisée à soumettre le débit de nouveau. Tous frais découlant d'une provision insuffisante au compte seront ajoutés au débit subséquent. - J'accepte que mon compte soit débité le _____ (1^{er} au 28^e jour du mois) ou le jour ouvrable suivant (sujet à modification).
Renonciation	Je renonce au droit de recevoir un avis de 10 jours dans le cas d'une augmentation ou diminution du montant du débit préautorisé ou d'un changement de la date du débit.
Annulation	Assomption Vie annulera cet accord de débit préautorisé sur réception d'un avis d'annulation d'au moins 10 jours avant la date d'annulation demandée. Communiquez avec votre institution financière à propos de vos droits concernant l'annulation d'un DPA. (Un formulaire d'annulation standard est disponible à www.cdnpay.ca .)
Mode de paiement	L'annulation de cet accord de débit préautorisé n'affectera en aucune façon l'accord en vigueur entre vous et Assomption Vie pourvu que le paiement soit soumis d'une autre manière.
Recours et remboursement	Vous avez certains droits de recours si un débit n'est pas conforme au présent accord. Par exemple, vous avez le droit de recevoir le remboursement de tout débit qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas compatible avec le présent Accord de DPA. Pour obtenir plus d'information sur vos droits de recours, communiquez avec votre institution financière ou visitez le www.cdnpay.ca .
Droits exclusifs	Tous les montants transférés du compte préautorisé pour le paiement des primes sont pour le bénéfice exclusif du titulaire de la police d'assurance.
Date et signature	_____ Signataire autorisé _____ Date (JJ/MM/AAAA)